

2.3 Les zonages liés au document d'urbanisme

La commune d'Aux-Aussat ne dispose pas de document d'urbanisme approuvé. L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme a été engagée par une délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2010. Il est actuellement en cours d'achèvement (PADD débattu, zonage et règlement finalisés).

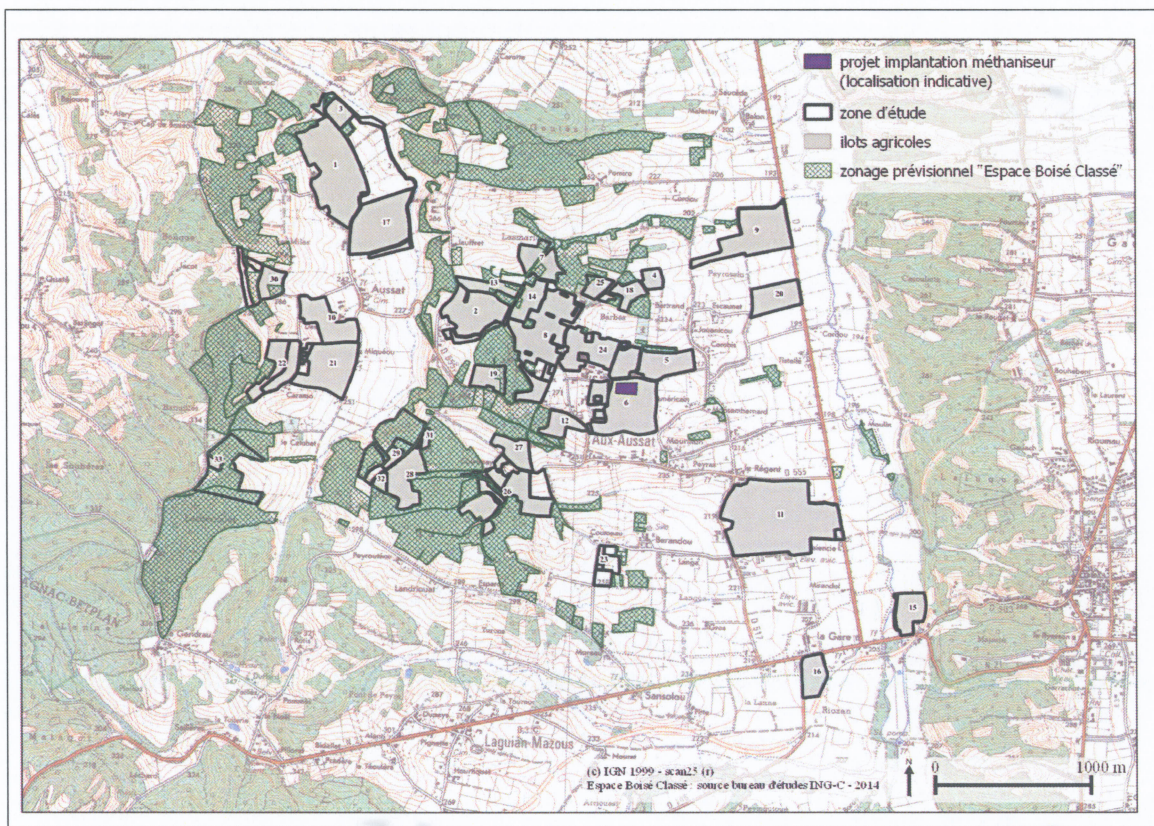
Ainsi sur la base du pré-zonage et après consultation du projet de règlement, il apparaît que la commune propose la mise en place des zonages suivants :

- Zones urbaines,
- Zones à urbaniser,
- Zones agricoles
- Zones naturelles et de zones indicées en zone Nha (zones constructible pour l'habitat isolé) et zone NI (zone inondable)

Par ailleurs, les documents graphiques mentionnent également :

- des terrains classés espaces boisés, à conserver, à protéger ou à créer, conformément aux articles L.130-1 et suivants du Code de l'Urbanisme (Espaces Boisés Classés ou E.B.C)
- des éléments patrimoniaux naturels (haies, alignements d'arbres) et bâtis identifiés au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme,

Figure 4 : Carte du zonage en Espace Boisé Classé



2.4 Les autres données

Deux autres sources ont été consultées sur la présence d'espèces patrimoniales dans la zone d'étude :

- le site internet Baznat (www.baznat.net) a été consulté à la fois sur la zone d'implantation du projet et la zone d'épandage
- les données récoltées en mars 2010 dans le cadre de l'étude d'impact relative à la création de bâtiments agricoles à toitures composées de panneaux photovoltaïques concernant les îlots 2, 5, 13, 14 et 19 : aucune espèce végétale protégée n'a été trouvée. En ce qui concerne les espèces animales, c'est l'avifaune qui présente la plus grande richesse avec le milan royal (*Milvus milvus*) et la faucon crécerelle (*Falco peregrinus*).

3 Etude de terrain

L'inventaire et la cartographie de la végétation, de la faune, des habitats naturels ont été réalisés par le biais d'une expertise de terrain menée sur la zone d'étude les 13 janvier et 03 février 2014. Elle a donné lieu à des relevés de végétation et de faune (avifaune, mammifères).

Les observations ont été limitées par la saison défavorable et les conditions météorologiques pluvieuses.

Les îlots 15 et 33 à proximité des ZNIEFF ont fait l'objet d'une attention particulière.

3.1 Etude de la végétation et des habitats naturels

Le relevé de la végétation est annexé au présent document. 50 espèces végétales ont été identifiées et localisées dans la zone d'étude. Aucune espèce protégée n'a été observée ni sur la zone d'implantation ni sur les autres parcelles de la zone d'étude.

Les relevés de végétation associés à une analyse paysagère et cartographique (basée sur photo-interprétation) ont permis de dresser la carte de végétation de la zone d'étude selon la nomenclature européenne Corine biotope.

Remarque : les couleurs sont appliquées en transparence sur la photo aérienne et peuvent subir des variations avec la légende.

En terme d'espèces végétales, aucune espèce protégée n'a été observée ni sur la zone d'implantation ni sur les autres parcelles de la zone d'étude.

En terme d'habitats naturels, aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'est impacté par l'implantation de l'unité de méthanisation. Par contre certains sont situés à proximité des parcelles agricoles potentiellement épandables.

Figure 5 : Carte de végétation (nomenclature CORINE) sur la zone d'implantation du méthaniseur
 Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est recensé sur le site d'implantation du méthaniseur.

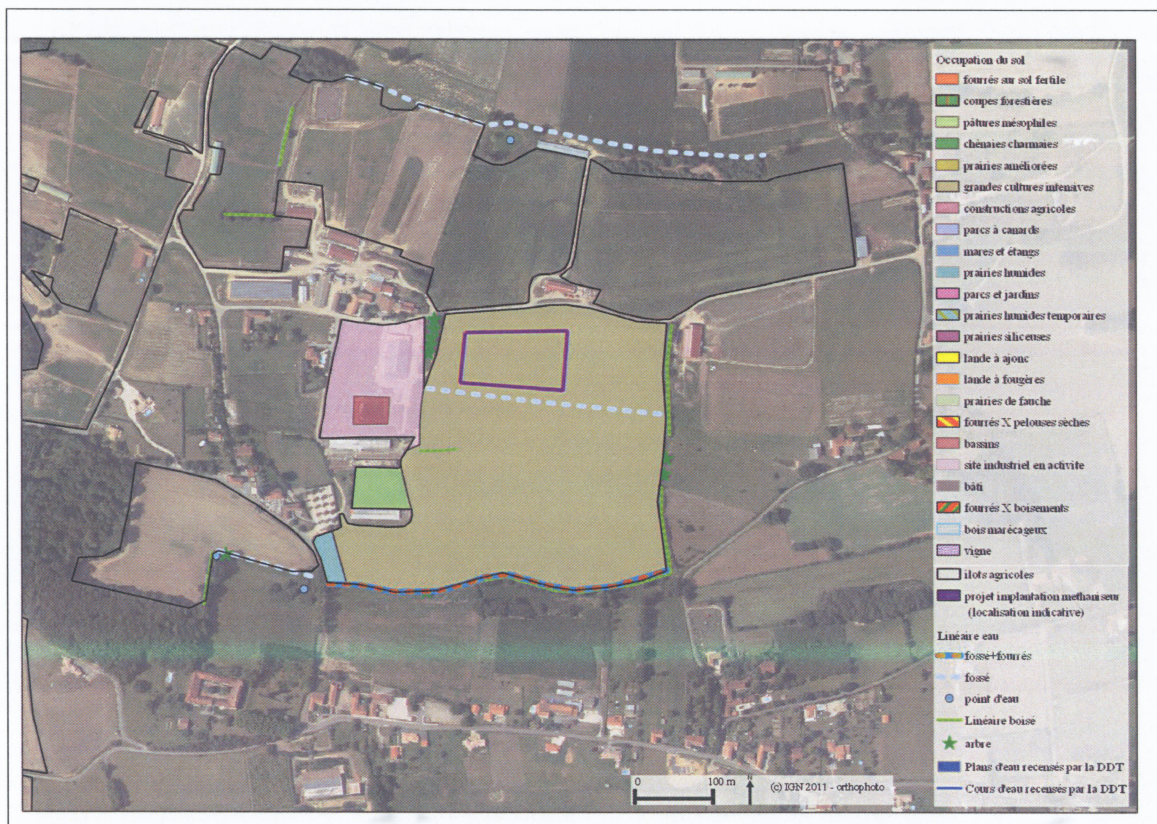


Figure 6 : Carte de végétation (nomenclature CORINE BIOTOPE) secteur lac de Monpardiac

Cette zone présente un intérêt vis à vis des deux lacs et notamment des boisements humides riverains de l'îlot 3. De part de sa localisation géographique amont, l'îlot 17 joue un rôle important vis à vis de la qualité de l'eau, des habitats et des espèces.

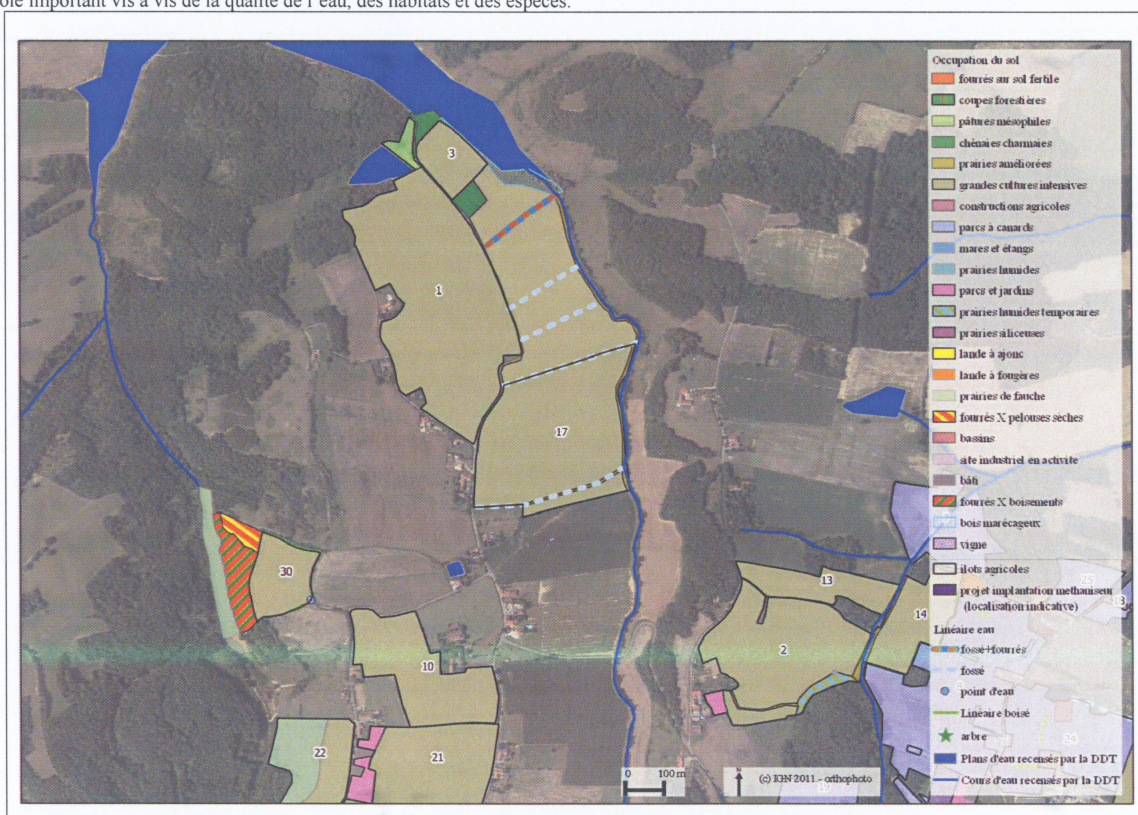


Figure 7 : Carte de végétation (nomenclature CORINE BIOTOPE) secteur Phalange

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé sur cette zone. La mosaïque formée par les éléments boisés (bois classés en Espace Boisé Classé dans le prochain PLU et les linéaires boisés) et le chevelu de cours d'eau et fossés constitue les corridors de liaison.

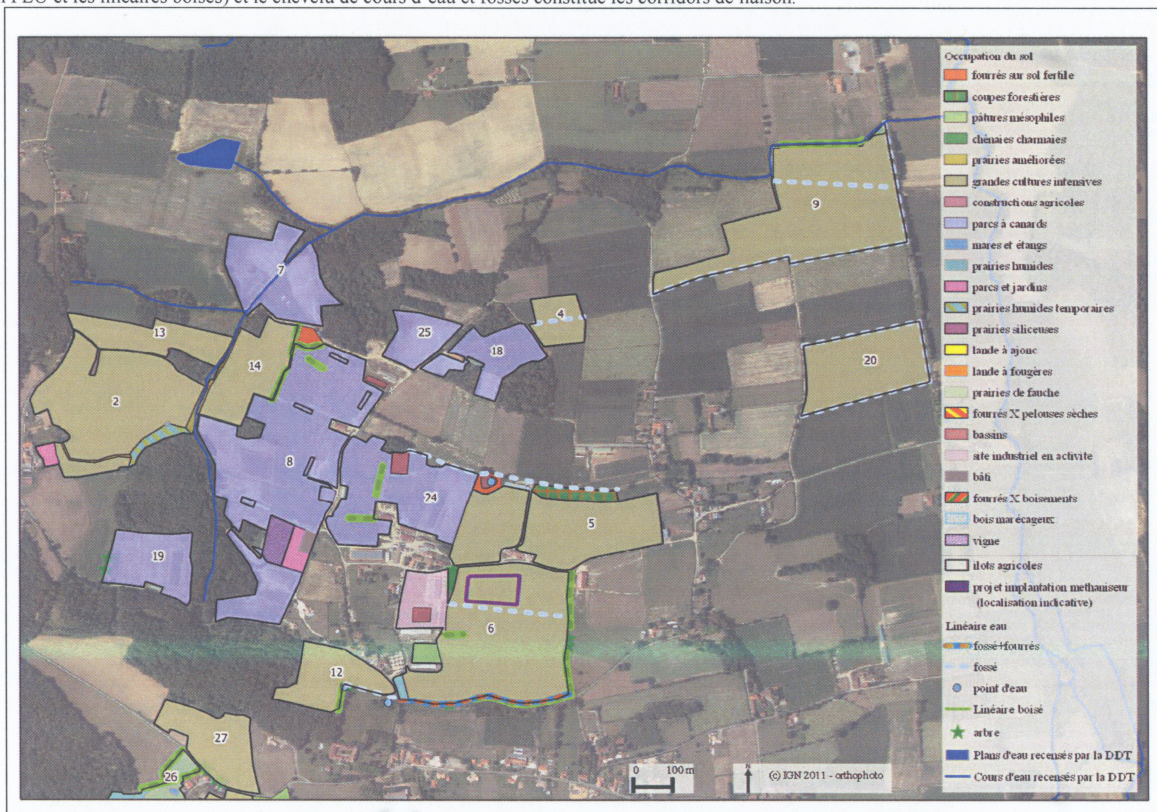


Figure 8 : Carte de végétation (nomenclature CORINE BIOTOPE) secteur Aussat

En limite de l'îlot 30, on note une zone de pelouse sèche (habitat naturel d'intérêt communautaire) en voie d'enrichissement (état de conservation dégradé). L'îlot 26 présente un intérêt en raison de la présence de prairies humides en tête de bassin versant.

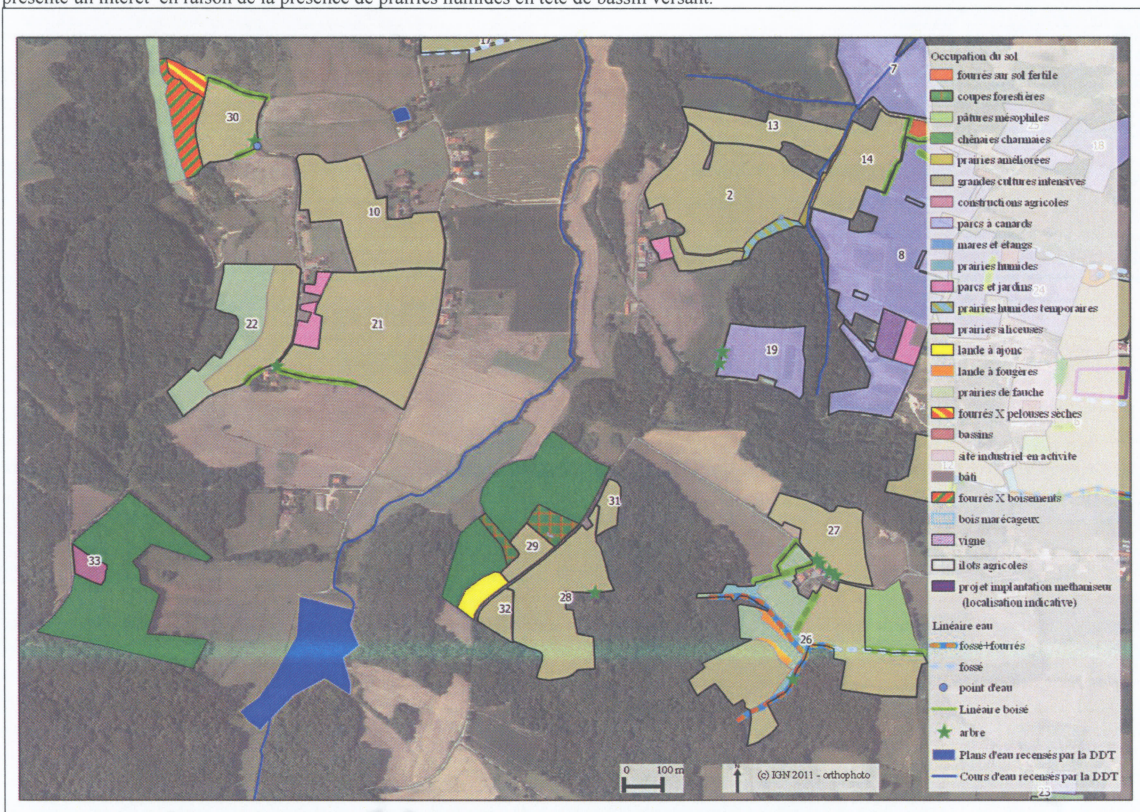
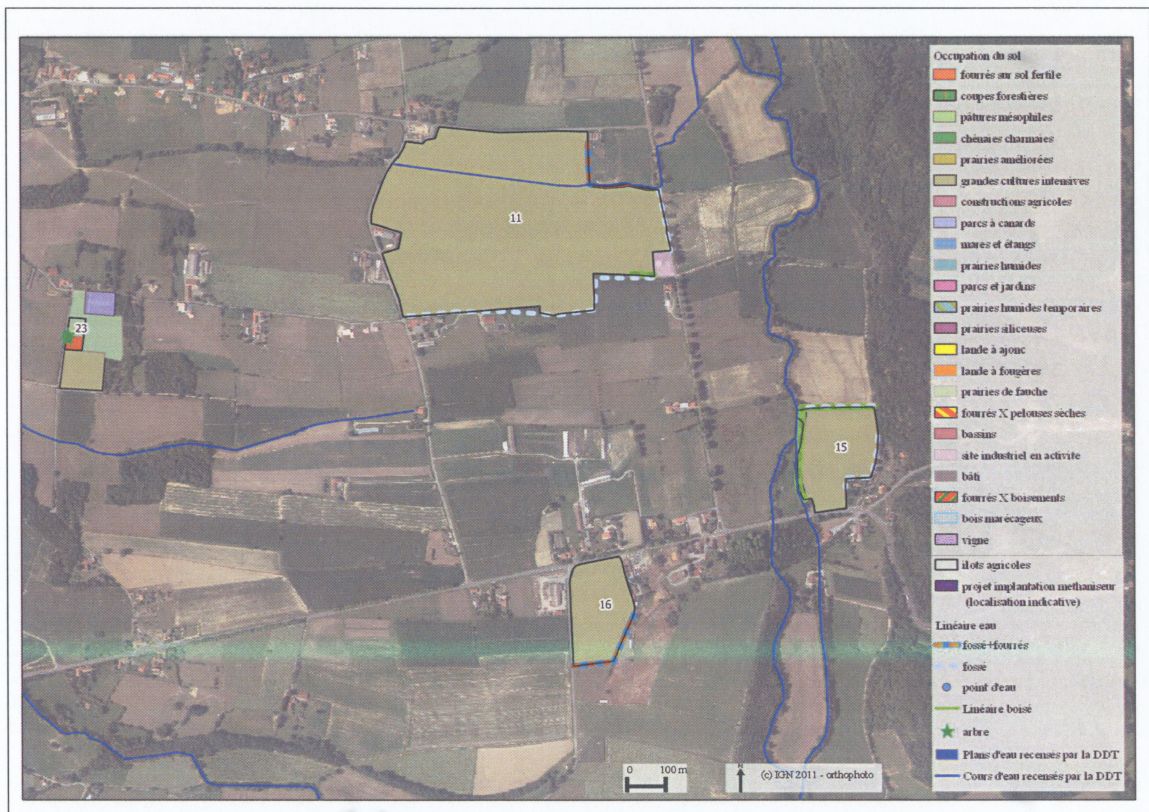


Figure 9 : Carte de végétation (nomenclature CORINE BIOTOPE) secteur Miélan/Laguian-Mazous

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé sur cette zone. L'enjeu environnemental est lié au maillage de cours d'eau et de fossés.



3.2 Etude de la richesse faunistique

Réalisée par observation directe lors d'un cheminement pédestre dans la zone d'étude et dans chaque type d'habitats naturels.

Cette richesse faunistique est fortement sous-estimée, l'observation s'étant déroulée en hiver par temps couvert et pluvieux.

3.2.1 LES MAMMIFERES

Aucune observation n'a été réalisée sur la zone d'implantation du méthaniseur.

Par contre les relevés suivants ont été fait sur la zone d'étude :

Nom scientifique	Nom commun	Localisation de l'observation	Nature de l'observation
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	Ilot 11	Partie amont du cours, un individu mort dans le cours d'eau
		Ilot 15	Traces de passage en berges
		Ilot 9	Traces de passage au niveau de la mare et du cours d'eau Terrier au niveau de la mare
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	Ilot 12	2 adultes
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	Entre îlots 18 et 24	4 individus

Figure 10 : Photographie de sangliers



3.2.2 LES OISEAUX

Aucune observation n'a été réalisée sur la zone d'implantation du méthaniseur.

Par contre les relevés suivants ont été fait sur la zone d'étude :

Nom scientifique	Nom commun	Localisation de l'observation	Nature de l'observation
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Ilot 9 près de la mare	Un mâle
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir		Un individu en vol
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	Ilot 11	En vol d'un individu près du cours d'eau sur la partie aval, à proximité de la D3
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Ilot 11	Un individu en vol
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Ilot 15	En vol au dessus de la parcelle (nombre indéterminé)

3.2.3 LES REPTILES ET AMPHIBIENS

Aucune observation n'a été réalisée en lien avec la saison de prospection hivernale. On note toutefois la présence de milieux favorables notamment pour les amphibiens : mares et points d'eau en milieu boisé ou ouvert.

3.2.4 LES COLEOPTERES

L'alignement de chênes situés sur la parcelle cadastrale B202, en limite de la parcelle d'implantation du méthaniseur, présente 6 arbres avec des trous d'émergence d'insectes du vieux bois type lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ou grand capricorne (*Cerambyx cerdo*). Aucune observation de crottes, d'insectes ou de reste n'a pu être constatée.

Figure 11 : Alignement de chênes parcelle B202



Figure 12 : Détail des trous d'émergence



Deux autres arbres présentant également des trous d'émergence ont été repérés : un à l'angle de l'îlot 21 et de la route et l'autre au niveau de l'îlot 26 en bordure de bois.

Par ailleurs d'autres arbres favorables à l'accueil des insectes du bois ont pu être localisés (données non exhaustives car pas de repérage systématique).